



# TERMES DE RÉFÉRENCE POUR L'OCTROI DE BOURSES POUR LA FORMATION QUALIFIANTE DE 500 JEUNES DE LA COMMUNE VI DU DISTRICT DE BAMAKO

## Information sur l'offre

Type : Formation

Description de la formation



### 1. Contexte

Le projet ALIS vise à accroître l'inclusion socio-économique des jeunes de la Commune VI en améliorant leurs compétences techniques et professionnelles. Les bourses attribuées à 500 jeunes permettront de surmonter les obstacles financiers qui empêchent l'accès à la formation professionnelle, facilitant ainsi leur insertion dans des secteurs à forte demande sur le marché du travail local, comme identifiés dans l'étude sur les écoles de valeur réalisée dans le cadre du projet.

Ces bourses ne fournissent pas seulement une opportunité de formation, mais renforcent également la résilience socio-économique des jeunes, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables (migrants de retour, déplacés internes, femmes chefs de famille et jeunes en situation de pauvreté). Grâce à la formation en compétences techniques, les bénéficiaires pourront accéder à des emplois formels et améliorer leurs revenus, contribuant ainsi à la stabilité économique de leurs familles et à leur intégration dans la communauté.

De plus, le projet favorisera la création d'un environnement urbain plus inclusif et durable, dans lequel les jeunes formés peuvent contribuer activement, non seulement en participant au marché du travail, mais aussi en s'impliquant dans des secteurs clés tels que la gestion des déchets et les infrastructures durables. En fin de compte, le renforcement des capacités de ces jeunes grâce à la formation et aux bourses représentera pas essentiel vers la réduction de la pauvreté, la prévention des flux migratoires et l'amélioration de la cohésion sociale dans la Commune VI.

### 2. Filières de formation proposées

#### N° NOM DES CENTRES

CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION DES FEMMES (CDF)  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DENOMME « CFP BARON CENTER »  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN TISSAGE, TEINTURE, BOGOLAN ET INDIGO (BIOTEX MALI HAND)  
ECOLE SPECIALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE SOGONIKO  
CFP BAKA « CFP »  
CFP MAHAMANE DE BAMAKO  
INSTITUT DE FORMATION AGRO-SILVO PASTORALE DE BAMAKO (IFAB)  
CF EN PHOTOGRAPHIE « CFP » A BAMAKO  
CF EN COIFFURE MARIAM TALL « C F C M T »  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE « MFA »  
CFP DENOMME « INITIATIVE FEMME PEDAGOGIQUE » DE NIAMAKORO-BAMAKO  
CFP INSTITUT TERTIAIRE SECONDAIRE  
CENTRE MULTI FONCTIONNEL HOBONYA  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERYA DE SENOUI  
CFP DE SENOUI  
MAISON DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE RIVE DROITE(MAFER-RD)  
CFP DE MISSABOUCOU  
CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT TEXILE

Les conditions liées aux écoles de valeur de l'agriculture, du textile et du recyclage des déchets solides F plastique 1 ou 2 ou tous genres 1 sont prioritaires. Cette priorité s'inscrit dans la stratégie du projet visant à promouvoir les filières qui contribuent directement au développement économique local et à l'inclusion socio-économique des jeunes.

#### 3. Composition des groupes

Le nombre d'apprenant par groupe devra permettre aux formateurs d'assurer un suivi personnalisé et efficace de chacun d'eux. La norme pédagogique de 20 apprenants par formateur sera strictement respectée afin de garantir une formation de qualité et de maximiser l'acquisition des compétences. Cette limitation du nombre d'apprenants vise également à faciliter l'interaction en classe, permettant un accompagnement individualisé selon les besoins spécifiques de chaque apprenant.

#### 4. Suivi du déroulement de la formation

Un suivi rigoureux et continu de la progression des apprenants est essentiel pour assurer le succès de la formation. Les CFP partenaires devront porter une attention particulière à l'assiduité, à l'engagement et à la progression individuelle de chaque apprenant. Le projet attend des porteurs qu'ils mettent en place des mécanismes de suivi régulier permettant de détecter rapidement d'éventuelles difficultés ou lacunes pour y remédier immédiatement, par le biais d'un accompagnement renforcé ou d'un accompagnement individualisé.

En plus, l'équipe de gestion du projet ALIS effectuera des suivis réguliers des activités de formation au niveau de tous les CFP partenaires afin de garantir la réussite des formateurs et l'atteinte des résultats escomptés.

#### 4. Évaluation en cours et en fin de formation

Les Centres de Formation Professionnelle auront la responsabilité de définir les méthodes et outils d'évaluation adaptés à l'acquisition des compétences des apprenants, tant en cours de formation qu'à l'issue de celle-ci. Ces outils devront être conçus en tenant compte des objectifs pédagogiques et des compétences attendues pour chaque filière. Les CFP devront s'assurer de disposer des ressources complètes et des supports pédagogiques nécessaires avant le début des formations, afin de garantir une progression cohérente des contenus. Des évaluations formatives régulières permettront d'ajuster le contenu et l'approche pédagogique si nécessaire.

#### 5. Insertion des sortants

L'insertion professionnelle des apprenants à l'issue de la formation est une priorité. Chaque module de formation sera évalué séparément pour s'assurer de l'atteinte des objectifs pédagogiques. Il sera demandé aux CFP partenaires de préciser le dispositif d'évaluation post-formation, qui devra inclure la reconnaissance officielle des compétences acquises par les apprenants. Une stratégie claire d'accompagnement à l'insertion professionnelle devra être mise en place, comprenant des actions spécifiques pour faciliter l'accès à l'emploi des sortants, soit via un réseau de partenaires (entreprises, associations, ou institutions locales). Cette stratégie pourra inclure des stages pratiques, des partenariats avec des entreprises locales ou la création de programmes de mentorat.

#### 6. Critères d'admissibilité aux bourses

Pour être admissibles aux bourses, les candidats doivent remplir les critères suivants :

##### • Être résident de la Commune VI

##### • Avoir entre 18 et 35 ans.

Ces critères sont indispensables pour pouvoir postuler aux bourses de formation. Seuls les candidats répondant à ces conditions seront pris en compte pour la phase de sélection.

#### 7. Critères de sélection pour l'attribution des bourses

Les candidats admissibles seront évalués en fonction des critères de sélection suivants, à travers un système de points attribués. Le total maximal est de **100 points**.

#### 8. Critères principaux d'attribution

Critère	Points attribués
Provenir d'une famille indigente	25 points
Être un migrant de retour résidant dans la Commune VI	25 points
Être une personne déplacée interne (PDI) résidant dans la Commune VI	25 points
Être une femme chef de famille	25 points

#### Critères secondaires (bonus) :

Ces critères additionnels permettent d'accorder des points bonus à certains profils particulièrement vulnérables ou ayant des responsabilités spécifiques.

#### Critère

Critère	Points bonus
Être une personne en situation de handicap	10 points
Être orphelin ou avoir perdu l'un des parents	10 points
Avoir un faible niveau d'éducation formelle	10 points
Être responsable principal du foyer (homme ou femme)	10 points
Avoir des responsabilités familiales importantes (garde de plusieurs enfants ou personnes dépendantes)	10 points

#### Présentation des candidatures féminines :

Dans le cadre du projet, la participation des femmes est **fortement encouragée**. En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, la priorité sera donnée aux candidatures féminines afin de promouvoir l'inclusion des femmes dans la formation professionnelle et leur insertion socio-économique.

#### 9. Processus de demande et de sélection

Le processus de demande pour les bourses de formation suit les étapes suivantes :

1. **Publication de l'appel à candidatures :** L'appel à candidatures sera publié officiellement au niveau EJO de Sogoniko et de la Mairie de la Commune VI. Cette annonce sera diffusée à travers les centres habituels du projet ALIS et via les centres de formation partenaires.

2. **Remise des candidatures :** Les candidats intéressés devront soumettre leur dossier complet avant la date limite fixée. Les dossiers devront inclure tous les documents requis, tels qu'indiqués dans l'appel à candidatures (pièce d'identité, justificatifs de résidence, etc.). La soumission sera faite en version papier auprès de l'Espace Orientation Jeunesse (EOJ) de Sogoniko.

#### Pour plus d'information, vous pouvez joindre : 76 02 44 65

3. **Claire des candidatures :** Après la clôture, un comité d'experts ALIS évaluera toutes les candidatures reçues selon les critères de sélection préétablis. Le comité procédera à une répartition des points pour chaque candidat, en tenant compte des critères obligatoires et des critères bonus.

4. **Announcement des résultats :** Les candidats retenus seront informés des résultats par voie électronique ou via les centres de formation partenaires. La date de l'annonce des résultats sera confirmée après l'évaluation des candidatures.

#### 5. Délai de recours :

Un délai de recours est ouvert, permettant aux candidats non retenus de soumettre une réclamation si nécessaire.

#### Manifestation provisoire :

- Publication de l'appel à candidatures : 15/01/2025
- Clôture de la soumission des dossiers : 31/01/2025
- Évaluation des candidatures par le comité d'experts ALIS : 03 ou 07/02/2025
- Annonce des résultats : 10/02/2025
- Délai de recours : 14/02/2025

#### 6. Dotation économique

Chaque bourse aura une valeur de **242 200 Francs CFA**, couvrant le coût moyen de l'inscription à une formation professionnelle. De plus, un fonds supplémentaire de **98 250 Francs CFA** par étudiant sera prévu pour les étudiants les plus vulnérables afin de couvrir les dépenses liées à la formation, telles que l'achat du matériel nécessaire.

#### 7. Conditions de la formation

La durée de chaque formation sera déterminée en fonction de la spécialité choisie et sera communiquée aux bénéficiaires.

#### NB : Les frais seront directement versés aux centres

7.1. **Composition du dossier de demande de bourses**

Pour être pris en compte, chaque candidat devra soumettre un dossier complet comprenant les documents suivants :

• **Une demande de bourse :** La demande doit être adressée au chef de projet ALIS, en précisant clairement la filière de formation choisie par le candidat.

• **Une copie de l'acte de naissance ou un jugement suppléant :** Ce document est nécessaire pour vérifier l'âge du candidat et s'assurer qu'il se situe dans la tranche d'âge requise (18-35 ans).

• **Justificatif de résidence :** Preuve que le candidat réside bien dans la Commune VI du district de Bamako, condition indispensable pour l'admissibilité.

• **Les justificatifs du statut de migrant de retour (si applicable) :** Document attestant que le candidat est un migrant de retour, pour bénéficier des points attribués à ce critère.

• **Les justificatifs du statut de personne déplacée interne (PDI) (si applicable) :** Document attestant que le candidat est une personne déplacée interne, afin de bénéficier des points liés à ce critère.

• **Les justificatifs du statut de femme chef de famille (si applicable) :** Pour les femmes en charge de leur foyer, un document justifiant ce statut doit être fourni, pour obtenir la pondération correspondante.

• **Un certificat d'indigence (si applicable) :** Le candidat devra fournir un certificat attestant de la situation économique de sa famille, notamment pour les candidats issus de familles indigentes.

• **Autres justificatifs :** Si le candidat est en situation de handicap, orphelin, ou responsable principal du foyer, il est encouragé à fournir des documents prouvant ces statuts afin de bénéficier des points bonus attribués à ces critères secondaires.

### 1. Contexte

Le projet ALIS vise à accroître l'inclusion socio-économique des jeunes de la Commune VI en améliorant leurs compétences techniques et professionnelles. Les bourses attribuées à 500 jeunes permettront de surmonter les obstacles financiers qui empêchent l'accès à la formation professionnelle, facilitant ainsi leur insertion dans des secteurs à forte demande sur le marché du travail local, comme identifiés dans l'étude sur les écoles de valeur réalisée dans le cadre du projet.

Ces bourses ne fournissent pas seulement une opportunité de formation, mais renforcent également la résilience socio-économique des jeunes, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables (migrants de retour, déplacés internes, femmes chefs de famille et jeunes en situation de pauvreté). Grâce à la formation en compétences techniques, les bénéficiaires pourront accéder à des emplois formels et améliorer leurs revenus, contribuant ainsi à la stabilité économique de leurs familles et à leur intégration dans la communauté.

De plus, le projet favorisera la création d'un environnement urbain plus inclusif et durable, dans lequel les jeunes formés peuvent contribuer activement, non seulement en participant au marché du travail, mais aussi en s'impliquant dans des secteurs clés tels que la gestion des déchets et les infrastructures durables. En fin de compte, le renforcement des capacités de ces jeunes grâce à la formation et aux bourses représentera pas essentiel vers la réduction de la pauvreté, la prévention des flux migratoires et l'amélioration de la cohésion sociale dans la Commune VI.

### 2. Filières de formation proposées

#### N° NOM DES CENTRES

CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION DES FEMMES (CDF)  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DENOMME « CFP BARON CENTER »  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN TISSAGE, TEINTURE, BOGOLAN ET INDIGO (BIOTEX MALI HAND)  
ECOLE SPECIALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE SOGONIKO  
CFP BAKA « CFP »  
CFP MAHAMANE DE BAMAKO  
INSTITUT DE FORMATION AGRO-SILVO PASTORALE DE BAMAKO (IFAB)  
CF EN PHOTOGRAPHIE « CFP » A BAMAKO  
CF EN COIFFURE MARIAM TALL « C F C M T »  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE « MFA »  
CFP DENOMME « INITIATIVE FEMME PEDAGOGIQUE » DE NIAMAKORO-BAMAKO  
CFP INSTITUT TERTIAIRE SECONDAIRE  
CENTRE MULTI FONCTIONNEL HOBONYA  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERYA DE SENOUI  
CFP DE SENOUI  
MAISON DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE RIVE DROITE(MAFER-RD)  
CFP DE MISSABOUCOU  
CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT TEXILE

Les conditions liées aux écoles de valeur de l'agriculture, du textile et du recyclage des déchets solides F plastique 1 ou 2 ou tous genres 1 sont prioritaires. Cette priorité s'inscrit dans la stratégie du projet visant à promouvoir les filières qui contribuent directement au développement économique local et à l'inclusion socio-économique des jeunes.

#### 3. Composition des groupes

Le nombre d'apprenant par groupe devra permettre aux formateurs d'assurer un suivi personnalisé et efficace de chacun d'eux. La norme pédagogique de 20 apprenants par formateur sera strictement respectée afin de garantir une formation de qualité et de maximiser l'acquisition des compétences. Cette limitation du nombre d'apprenants vise également à faciliter l'interaction en classe, permettant un accompagnement individualisé selon les besoins spécifiques de chaque apprenant.

#### 4. Suivi du déroulement de la formation

Un suivi rigoureux et continu de la progression des apprenants est essentiel pour assurer le succès de la formation. Les CFP partenaires devront porter une attention particulière à l'assiduité, à l'engagement et à la progression individuelle de chaque apprenant. Le projet attend des porteurs qu'ils mettent en place des mécanismes de suivi régulier permettant de détecter rapidement d'éventuelles difficultés ou lacunes pour y remédier immédiatement, par le biais d'un accompagnement renforcé ou d'un accompagnement individualisé.

En plus, l'équipe de gestion du projet ALIS effectuera des suivis réguliers des activités de formation au niveau de tous les CFP partenaires afin de garantir la réussite des formateurs et l'atteinte des résultats escomptés.

#### 4. Évaluation en cours et en fin de formation

Les Centres de Formation Professionnelle auront la responsabilité de définir les méthodes et outils d'évaluation adaptés à l'acquisition des compétences des apprenants, tant en cours de formation qu'à l'issue de celle-ci. Ces outils devront être conçus en tenant compte des objectifs pédagogiques et des compétences attendues pour chaque filière. Les CFP devront s'assurer de disposer des ressources complètes et des supports pédagogiques nécessaires avant le début des formations, afin de garantir une progression cohérente des contenus. Des évaluations formatives régulières permettront d'ajuster le contenu et l'approche pédagogique si nécessaire.

#### 5. Insertion des sortants

L'insertion professionnelle des apprenants à l'issue de la formation est une priorité. Chaque module de formation sera évalué séparément pour s'assurer de l'atteinte des objectifs pédagogiques. Il sera demandé aux CFP partenaires de préciser le dispositif d'évaluation post-formation, qui devra inclure la reconnaissance officielle des compétences acquises par les apprenants. Une stratégie claire d'accompagnement à l'insertion professionnelle devra être mise en place, comprenant des actions spécifiques pour faciliter l'accès à l'emploi des sortants, soit via un réseau de partenaires (entreprises, associations, ou institutions locales). Cette stratégie pourra inclure des stages pratiques, des partenariats avec des entreprises locales ou la création de programmes de mentorat.

#### 6. Critères d'admissibilité aux bourses

Pour être admissibles aux bourses, les candidats doivent remplir les critères suivants :

##### • Être résident de la Commune VI

##### • Avoir entre 18 et 35 ans.

Ces critères sont indispensables pour pouvoir postuler aux bourses de formation. Seuls les candidats répondant à ces conditions seront pris en compte pour la phase de sélection.

#### 7. Critères de sélection pour l'attribution des bourses

Les candidats admissibles seront évalués en fonction des critères de sélection suivants, à travers un système de points attribués. Le total maximal est de **100 points**.

#### 8. Critères principaux d'attribution

Critère	Points attribués
Provenir d'une famille indigente	25 points
Être un migrant de retour résidant dans la Commune VI	25 points
Être une personne déplacée interne (PDI) résidant dans la Commune VI	25 points
Être une femme chef de famille	25 points

#### Critères secondaires (bonus) :

Critère	Points bonus
Être une personne en situation de handicap	10 points
Être orphelin ou avoir perdu l'un des parents	10 points
Avoir un faible niveau d'éducation formelle	10 points
Être responsable principal du foyer (homme ou femme)	10 points
Avoir des responsabilités familiales importantes (garde de plusieurs enfants ou personnes dépendantes)	10 points

#### Présentation des candidatures féminines :

Dans le cadre du projet, la participation des femmes est **fortement encouragée**. En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, la priorité sera donnée aux candidatures féminines afin de promouvoir l'inclusion des femmes dans la formation professionnelle et leur insertion socio-économique.

#### 9. Processus de demande et de sélection

Le processus de demande pour les bourses de formation suit les étapes suivantes :

1. **Publication de l'appel à candidatures :** L'appel à candidatures sera publié officiellement au niveau EJO de Sogoniko et de la Mairie de la Commune VI. Cette annonce sera diffusée à travers les centres habituels du projet ALIS et via les centres de formation partenaires.

2. **Remise des candidatures :** Les candidats intéressés devront soumettre leur dossier complet avant la date limite fixée. Les dossiers devront inclure tous les documents requis, tels qu'indiqués dans l'appel à candidatures (pièce d'identité, justificatifs de résidence, etc.). La soumission sera faite en version papier auprès de l'Espace Orientation Jeunesse (EOJ) de Sogoniko.

#### Pour plus d'information, vous pouvez joindre : 76 02 44 65

3. **Claire des candidatures :** Après la clôture, un comité d'experts ALIS évaluera toutes les candidatures reçues selon les critères de sélection préétablis. Le comité procédera à une répartition des points pour chaque candidat, en tenant compte des critères obligatoires et des critères bonus.

4. **Announcement des résultats :** Les candidats retenus seront informés des résultats par voie électronique ou via les centres de formation partenaires. La date de l'annonce des résultats sera confirmée après l'évaluation des candidatures.

#### 5. Délai de recours :

Un délai de recours est ouvert, permettant aux candidats non retenus de soumettre une réclamation si nécessaire.

#### Manifestation provisoire :

- Publication de l'appel à candidatures : 15/01/2025
- Clôture de la soumission des dossiers : 31/01/2025
- Évaluation des candidatures par le comité d'experts ALIS : 03 ou 07/02/2025
- Annonce des résultats : 10/02/2025
- Délai de recours : 14/02/2025

#### 6. Dotation économique

Chaque bourse aura une valeur de **242 200 Francs CFA**, couvrant le coût moyen de l'inscription à une formation professionnelle. De plus, un fonds supplémentaire de **98 250 Francs CFA** par étudiant sera prévu pour les étudiants les plus vulnérables afin de couvrir les dépenses liées à la formation, telles que l'achat du matériel nécessaire.

#### 7. Conditions de la formation

La durée de chaque formation sera déterminée en fonction de la spécialité choisie et sera communiquée aux bénéficiaires.

#### NB : Les frais seront directement versés aux centres

7.1. **Composition du dossier de demande de bourses**

Pour être pris en compte, chaque candidat devra soumettre un dossier complet comprenant les documents suivants :

• **Une demande de bourse :** La demande doit être adressée au chef de projet ALIS, en précisant clairement la filière de formation choisie par le candidat.

• **Une copie de l'acte de naissance ou un jugement suppléant :** Ce document est nécessaire pour vérifier l'âge du candidat et s'assurer qu'il se situe dans la tranche d'âge requise (18-35 ans).

• **Justificatif de résidence :** Preuve que le candidat réside bien dans la Commune VI du district de Bamako, condition indispensable pour l'admissibilité.

• **Les justificatifs du statut de migrant de retour (si applicable) :** Document attestant que le candidat est un migrant de retour, pour bénéficier des points attribués à ce critère.

• **Les justificatifs du statut de personne déplacée interne (PDI) (si applicable) :** Document attestant que le candidat est une personne déplacée interne, afin de bénéficier des points liés à ce critère.

• **Les justificatifs du statut de femme chef de famille (si applicable) :** Pour les femmes en charge de leur foyer, un document justifiant ce statut doit être fourni, pour obtenir la pondération correspondante.

• **Un certificat d'indigence (si applicable) :** Le candidat devra fournir un certificat attestant de la situation économique de sa famille, notamment pour les candidats issus de familles indigentes.

• **Autres justificatifs :** Si le candidat est en situation de handicap, orphelin, ou responsable principal du foyer, il est encouragé à fournir des documents prouvant ces statuts afin de bénéficier des points bonus attribués à ces critères secondaires.

### 1. Contexte

Le projet ALIS vise à accroître l'inclusion socio-économique des jeunes de la Commune VI en améliorant leurs compétences techniques et professionnelles. Les bourses attribuées à 500 jeunes permettront de surmonter les obstacles financiers qui empêchent l'accès à la formation professionnelle, facilitant ainsi leur insertion dans des secteurs à forte demande sur le marché du travail local, comme identifiés dans l'étude sur les écoles de valeur réalisée dans le cadre du projet.

Ces bourses ne fournissent pas seulement une opportunité de formation, mais renforcent également la résilience socio-économique des jeunes, en particulier ceux appartenant à des groupes vulnérables (migrants de retour, déplacés internes, femmes chefs de famille et jeunes en situation de pauvreté). Grâce à la formation en compétences techniques, les bénéficiaires pourront accéder à des emplois formels et améliorer leurs revenus, contribuant ainsi à la stabilité économique de leurs familles et à leur intégration dans la communauté.

De plus, le projet favorisera la création d'un environnement urbain plus inclusif et durable, dans lequel les jeunes formés peuvent contribuer activement, non seulement en participant au marché du travail, mais aussi en s'impliquant dans des secteurs clés tels que la gestion des déchets et les infrastructures durables. En fin de compte, le renforcement des capacités de ces jeunes grâce à la formation et aux bourses représentera pas essentiel vers la réduction de la pauvreté, la prévention des flux migratoires et l'amélioration de la cohésion sociale dans la Commune VI.

### 2. Filières de formation proposées

#### N° NOM DES CENTRES

CABINET POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INSERTION DES FEMMES (CDF)  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE DENOMME « CFP BARON CENTER »  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN TISSAGE, TEINTURE, BOGOLAN ET INDIGO (BIOTEX MALI HAND)  
ECOLE SPECIALE DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET TECHNIQUE DE SOGONIKO  
CFP BAKA « CFP »  
CFP MAHAMANE DE BAMAKO  
INSTITUT DE FORMATION AGRO-SILVO PASTORALE DE BAMAKO (IFAB)  
CF EN PHOTOGRAPHIE « CFP » A BAMAKO  
CF EN COIFFURE MARIAM TALL « C F C M T »  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE « MFA »  
CFP DENOMME « INITIATIVE FEMME PEDAGOGIQUE » DE NIAMAKORO-BAMAKO  
CFP INSTITUT TERTIAIRE SECONDAIRE  
CENTRE MULTI FONCTIONNEL HOBONYA  
CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE TERYA DE SENOUI  
CFP DE SENOUI  
MAISON DE LA FEMME DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE RIVE DROITE(MAFER-RD)  
CFP DE MISSABOUCOU  
CENTRE DE DEVELOPPEMENT DE L'ARTISANAT TEXILE

Les conditions liées aux écoles de valeur de l'agriculture, du textile et du recyclage des déchets solides F plastique 1 ou 2 ou tous genres 1 sont prioritaires. Cette priorité s'inscrit dans la stratégie du projet visant à promouvoir les filières qui contribuent directement au développement économique local et à l'inclusion socio-économique des jeunes.

#### 3. Composition des groupes

Le nombre d'apprenant par groupe devra permettre aux formateurs d'assurer un suivi personnalisé et efficace de chacun d'eux. La norme pédagogique de 20 apprenants par formateur sera strictement respectée afin de garantir une formation de qualité et de maximiser l'acquisition des compétences. Cette limitation du nombre d'apprenants vise également à faciliter l'interaction en classe, permettant un accompagnement individualisé selon les besoins spécifiques de chaque apprenant.

#### 4. Suivi du déroulement de la formation

Un suivi rigoureux et continu de la progression des apprenants est essentiel pour assurer le succès de la formation. Les CFP partenaires devront porter une attention particulière à l'assiduité, à l'engagement et à la progression individuelle de chaque apprenant. Le projet attend des porteurs qu'ils mettent en place des mécanismes de suivi régulier permettant de détecter rapidement d'éventuelles difficultés ou lacunes pour y remédier immédiatement, par le biais d'un accompagnement renforcé ou d'un accompagnement individualisé.

En plus, l'équipe de gestion du projet ALIS effectuera des suivis réguliers des activités de formation au niveau de tous les CFP partenaires afin de garantir la réussite des formateurs et l'atteinte des résultats escomptés.

#### 4. Évaluation en cours et en fin de formation

Les Centres de Formation Professionnelle auront la responsabilité de définir les méthodes et outils d'évaluation adaptés à l'acquisition des compétences des apprenants, tant en cours de formation qu'à l'issue de celle-ci. Ces outils devront être conçus en tenant compte des objectifs pédagogiques et des compétences attendues pour chaque filière. Les CFP devront s'assurer de disposer des ressources complètes et des supports pédagogiques nécessaires avant le début des formations, afin de garantir une progression cohérente des contenus. Des évaluations formatives régulières permettront d'ajuster le contenu et l'approche pédagogique si nécessaire.

#### 5. Insertion des sortants

L'insertion professionnelle des apprenants à l'issue de la formation est une priorité. Chaque module de formation sera évalué séparément pour s'assurer de l'atteinte des objectifs pédagogiques. Il sera demandé aux CFP partenaires de préciser le dispositif d'évaluation post-formation, qui devra inclure la reconnaissance officielle des compétences acquises par les apprenants. Une stratégie claire d'accompagnement à l'insertion professionnelle devra être mise en place, comprenant des actions spécifiques pour faciliter l'accès à l'emploi des sortants, soit via un réseau de partenaires (entreprises, associations, ou institutions locales). Cette stratégie pourra inclure des stages pratiques, des partenariats avec des entreprises locales ou la création de programmes de mentorat.

#### 6. Critères d'admissibilité aux bourses

Pour être admissibles aux bourses, les candidats doivent remplir les critères suivants :

##### • Être résident de la Commune VI

##### • Avoir entre 18 et 35 ans.

Ces critères sont indispensables pour pouvoir postuler aux bourses de formation. Seuls les candidats répondant à ces conditions seront pris en compte pour la phase de sélection.

#### 7. Critères de sélection pour l'attribution des bourses

Les candidats admissibles seront évalués en fonction des critères de sélection suivants, à travers un système de points attribués. Le total maximal est de **100 points**.

#### 8. Critères principaux d'attribution

Critère	Points attribués
Provenir d'une famille indigente	25 points
Être un migrant de retour résidant dans la Commune VI	25 points
Être une personne déplacée interne (PDI) résidant dans la Commune VI	25 points
Être une femme chef de famille	25 points

#### Critères secondaires (bonus) :

Critère	Points bonus
Être une personne en situation de handicap	10 points
Être orphelin ou avoir perdu l'un des parents	10 points
Avoir un faible niveau d'éducation formelle	10 points
Être responsable principal du foyer (homme ou femme)	10 points
Avoir des responsabilités familiales importantes (garde de plusieurs enfants ou personnes dépendantes)	10 points

#### Présentation des candidatures féminines :

Dans le cadre du projet, la participation des femmes est **fortement encouragée**. En cas d'égalité de points entre plusieurs candidats, la priorité sera donnée aux candidatures féminines afin de promouvoir l'inclusion des femmes dans la formation professionnelle et leur insertion socio-économique.

#### 9. Processus de demande et de sélection



**Information sur l'annonceur**